

**MUNICIPALITE DE  
MONTCHERAND**

**Préavis n° 03/2012** du 14 mai 2012

<b>Préavis municipal</b> relatif à l'adoption des comptes 2011
--

**1. But du préavis**

Le présent préavis demande au Conseil général d'adopter les comptes 2011, avec un bénéfice de fr. 6'504.70.

**2. Préambule**

Le budget 2011 adopté par le Conseil général en décembre 2010 prévoyait un déficit de fr. 58'600.- alors que les comptes 2011 bouclent avec un bénéfice de fr. 6'504.70. Il en résulte donc une différence de fr 65'100.- qui s'explique comme suit :

Augmentation des produits de fr. 141'000.- compensée que très partiellement par une augmentation des charges de fr. 76'000.-.

Les principales améliorations constatées entre le budget et les comptes sont relevées ci-dessous :

- fr. 50'000.- remboursement solde péréquation 2010, soit fr. 11'000.- pour la péréquation directe et fr. 39'000.- pour la facture sociale.
- fr. 37'000.- d'économies dans les bâtiments (fr. 11'000.- concernant le chauffage/éclairage et fr. 26'000.- concernant le montant non dépensé dans les entretiens.
- fr. 12'600.-. d'économie concernant l'AJOVAL, certains investissements prévus n'ayant pas encore été réalisé.
- fr. 10'000.- de gain dans les pompiers, soit fr. 7'800.- de moins dans les dépenses (mais budget en fait trop élevé) et fr. 3'400.- de gains supplémentaires dans les revenus.
- fr. 10'000.- d'impôts supplémentaires.
- fr. 10'000.- d'économies globales dans le chapitre de l'administration générale

Par contre, pour ce qui concerne la péréquation 2011, un retour est prévu selon les calculs effectués. Cependant, s'agissant du premier exercice du nouveau système de péréquation, aucune adaptation n'a été comptabilisée. Ce n'est que dans le courant du mois d'août que le solde de la péréquation 2011 en faveur de la Commune sera connu. Ceci explique que les deux comptes 220.352.07 et 720.351.07 soient à zéro dans les comptes 2011.

Avec le léger bénéfice réalisé en 2011, la situation financière de la Commune reste excellente, puisque l'endettement a pu être maintenu à fr. 500'000.- malgré des investissements payés pour fr. 232'000.- . La dette se maintient à fr. 1'146.- par habitant (moyenne des Communes Vaudoise, sans Lausanne, plus de fr. 5'000.- par habitant).

### **3. Conclusion**

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil Général à adopter les comptes 2011.
--

## **LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND**

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de la commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

### **Décide :**

Article 1 : Les comptes 2011 présentant un bénéfice de fr. 6'504.70 sont acceptés.

### **La Municipalité**

Le syndic : Jean-Michel Reguin

La secrétaire : Anne-Marie Berthoud